



AVOCATS

Venez défendre les droits de l'homme

31^e
édition

LE CONCOURS
INTERNATIONAL
DE PLAIDOIRIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAENA
NORMANDIE

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



www.memorial-caen.fr

CALENDRIER

Jeudi 7 novembre 2019

Date limite d'envoi de votre plaidoirie

L'inscription au concours doit obligatoirement se composer des 4 éléments ci-dessous :

1. Plan de la plaidoirie (1 page maximum)
2. Vidéo de 3 minutes (présentant un extrait de votre plaidoirie)
3. Justificatif d'inscription à un barreau
4. Éléments de preuves justifiant que la cause plaidée est un cas avéré

Mi-décembre 2019

Sélection des 10 avocats finalistes

Dimanche 26 janvier 2020

Finale du 31^e concours international de plaidoiries au Mémorial de Caen

LES PRIX

Trois prix, offerts par les organisateurs et les partenaires du concours, récompensent les causes les mieux défendues :

Prix du Mémorial et de la Ville de Caen : 8 000 €
Prix du Barreau : 4 000 € / Prix du public : 4 000 €

Une tribune pour les droits de l'homme

Dénoncer les violations des droits humains, donner la parole aux défenseurs des droits de l'homme dans le monde sont les enjeux du concours international de plaidoiries depuis 30 ans.

Inscrivez-vous au concours de plaidoiries avant le 7 novembre 2019

Les partenaires du concours

Le Barreau de Caen, le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers, le Barreau de Paris, l'Union Internationale des Avocats et la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats soutiennent la promotion du concours au sein des différents barreaux dans lesquels ils exercent leur profession.



Les nombreuses personnalités qui ont accepté de présider le jury :

Boutros Boutros-Ghali en 2002, Abdou Diouf en 2005, Barbara Hendricks en 2006, Edwy Plenel en 2009, Stéphane Hessel en 2010, Jorge Semprún en 2011, Abderrazak Kilani en 2012, Christiane Taubira en 2014, Rémy Ourdan en 2015, Moncef Ben Moussa en 2016, Olivier Morice en 2017, Philippe Bilger en 2018 et Christiane Féral-Schuhl en 2013 et 2019.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Art. 1 : le concours est ouvert à tou(te)s les avocat(e)s inscrit(e)s à un barreau, quels que soient leur nationalité et leur âge.

Art. 3 : le (la) candidat(e) doit rédiger une plaidoirie, en français ou en anglais, de défense d'un cas avéré et individuel de violation des droits de l'homme, tiré de l'actualité récente. Il apportera aux organisateurs la preuve de la véracité du cas (site internet, article de presse...)

Art. 4 : le principe du concours est de prononcer, devant un jury et un public, une plaidoirie qui ne dépassera pas **12 minutes**. **Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.**

Art. 11 : les plaidoiries écrites en anglais sont traduites en français. La traduction est assurée par des traducteurs professionnels. Les frais de traduction sont à la charge du Mémorial de Caen.

Art. 16 : les candidat(e)s sont jugé(e)s sur le sujet (**cas individuel et réel**), la solidité de l'argumentaire, la force de conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Art. 19 : l'organisation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des finalistes sont à la charge du Mémorial de Caen (transport, repas et 3 nuits d'hôtel à Caen, pour les candidat(e)s finalistes). Toutes les dépenses annexes, notamment les frais de visa, les taxes d'aéroport, les assurances et autres nuits d'hôtel sont à la charge des finalistes.

Retransmis
 en direct sur 

et www.memorial-caen.fr

RÈGLEMENT COMPLET
 ET RENSEIGNEMENTS
www.memorial-caen.fr

CONTACT
avocats@memorial-caen.fr

